

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : M. DEROCHE Christophe (pouvoir de M. VIVIEN-MAGNIEN), Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien (pouvoir de M. DESTHIEUX), Mme Laurianne HYVERNAT, Mme JOUBERT Marie (arrivée à 20h35), Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry (pouvoir de Mme CHAUVOT), M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h42), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu.

Excusé : Mme CHAUVOT Stéphanie (pouvoir à M. LUCENET), M. DESTHIEUX Hervé (pouvoir à M. GUIDE), M. VIVIEN-MAGNIEN Johan (pouvoir à M. DEROCHE).

Mme Laure FANGET est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Groupement de commandes de la CCVSC

M. le Maire rappelle que nous bénéficions déjà du groupement de commande de la CCVSC depuis plusieurs années. Nous avons mis fin au lot sur la maintenance du chauffage, dont nous n'étions pas satisfaits. Ce marché arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à deux marchés publics de prestations de service, ci-jointe en annexe,

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de créer un groupement de commandes afin d'organiser deux marchés publics de prestations de services à l'échelon intercommunal avec la Communauté de communes Val de Saône Centre, 14 communes membres de l'intercommunalité et le SIVOS Mogneneins – Peyzieux-sur-Saône, qui gère les écoles de ces communes.

Afin de répondre aux besoins de la Commune en matière de contrôles périodiques réglementaires et de maintenance préventive et curative des équipements, il convient d'adhérer aux accords-cadres et aux lots suivants :

- Accord-cadre de contrôles techniques réglementaires :
 - Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
 - Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
 - Lot n°5 : Équipements sportifs, jeux et sols
- Accord-cadre de maintenance d'équipements :
 - Lot n°1 : Entretien des VMC et des hottes
 - Lot n°2 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA

La Communauté de communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des Marchés Publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Étude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Étude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes (maire ou une autre personne désignée par lui).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés,

- **ACCÉPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif à la passation de deux marchés publics de prestations de service : Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et curative d'équipements pour les lots suivants :

- Accord-cadre de contrôles techniques réglementaires :
 - Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
 - Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
 - Lot n°5 : Équipements sportifs, jeux et sols
- Accord-cadre de maintenance d'équipements :
 - Lot n°1 : Entretien des VMC et des hottes
 - Lot n°2 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA

- **DESIGNE** M. LUX représentant de la commune au sein de la Commission d'Études des Offres

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient,

Arrivée de M. MOLLARD

Démolition des anciens locaux techniques

Dans le cadre de l'extension de la mairie, la commission bâtiments, secondées par notre maître d'oeuvre, le cabinet Baude, a consulté trois entreprises de démolition. Le conseil municipal a reçu préalablement les 3 offres et M. DEROCHE donne l'avis de la commission bâtiment. Les 3 offres sont conformes et la commission bâtiments préconise de choisir la société DDTSL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'AUTORISER M. le Maire, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, à signer le devis suivant :

- Société DDTSL pour un montant de 18 230,00 € HT soit un montant total de 21 876,00 € TTC.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des suggestions de la commission finances et demande à l'assemblée de fixer les montants des subventions aux associations pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- **FIXE** les subventions et participations pour l'année 2023 comme suit :

Subventions

Associations communales (sous réserve d'avoir reçu le compte rendu et le bilan financier de la dernière assemblée générale)

Comité des fêtes : 2000 €

Amicale Chasse de Francheleins : 250 €

Ça Bouge : 330 €

Gym Détente : 250 €

Club de l'Age d'Or : 250 €
Cochonnet de Francheleins : 250 €
Sou des Ecoles : 1350 € (transport piscine, déjà voté) + 500€
Francheleins Moto Passion : 250€
Brillez pour Francheleins : 250€

Autres associations

Académie de la Dombes : 50 €
Amicale Sapeurs-Pompiers : 120 €
A.D.A.P.E.I. de l'Ain : 400 €
Asso. Anciens Combattants : 50 €
A.D.M.R. St Trivier / Moignans : 500 €
La Croix Rouge Française : 200 €
APECM : 3€ par enfant de la commune

• **Participations.**

RASED : 1€ par enfant (attente retour RASED)
Chambres des Métiers de l'Ain : 45 € par apprenti (en attente du nombre d'élèves)
BTP CFA : 45 € par apprenti (3 cette année)

Associations sportives et culturelles non utilisatrice de Visiosport : 12.50 € par enfant de moins de 18 ans, sur présentation d'un justificatif nominatif.

Souscription d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération 2023- du ,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2023,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2023 fait ressortir un besoin de financement notamment pour le projet relatif à l'extension de la mairie.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 500 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires.

Considérant l'offre de prêt de la Banque Postale pour un montant total de 500 000 Euros proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Montant du contrat de prêt : 500 000 Euros

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Montant de la première échéance trimestrielle : 14 104,44

Taux d'intérêt annuel fixe : 4,24 %

Commission d'instruction : 500€

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant total de 500 000 Euros et d'approuver les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessus.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec l'établissement bancaire, pour un montant de 500 000 Euros, et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Lancement consultation extension mairie

M. le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre des travaux d'extension de la mairie, il convient de procéder à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

Selon le dossier de consultation établi, le montant estimé de ces travaux est de 522 774 €HT. Il doit donc faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales et sur une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le Conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux d'extension de la mairie ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires au lancement de cette consultation.

Convention plateforme dématérialisation des marchés publics du Département

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil départemental de l'Ain de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Un tel outil permet ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficient d'une meilleure visibilité, ce qui conduit à accroître le nombre d'offres et de fait améliore le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter que depuis le 1^{er} octobre 2018, la réglementation impose aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdit de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics,
- Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 15 593,50 €, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

- Scolaire et Jeunesse

Mme MOUCHETTE annonce que le récupérateur d'eau pour le potager de l'école est installé. Le Conseil Municipal des Enfants prépare un organigramme du conseil avec l'aide de notre service civique. Ils vont préparer un questionnaire pour le maire et organiser une visite de la mairie.

Il y a a nouveau eu un problème avec un enfant à la cantine. Suite à des propos inadmissibles et violents, il a été finalement exclu de la cantine.

Des renseignements ont été pris pour la végétalisation de la cour de l'école. L'équipe enseignante va proposer des idées et la commission réfléchira à la solution la plus appropriée. Nous avons des agents du périscolaire en arrêt et en mi-temps thérapeutique. L'équipe se mobilise, ainsi que certains de nos élus, pour assurer le service malgré les difficultés et Mme MOUCHETTE souhaite les en remercier.

Les travaux de pose des jeux de Cesseins devraient être entamés mi-juillet. Les filets autour du city stade devraient être montés pour la fin du mois.

Avec la chaleur qui revient, se pose la question d'un robinet d'eau près du city stade, pour permettre aux enfants de boire pendant leurs jeux. Celui-ci a été coupé suite aux abus qui étaient faits, avec des personnes qui l'utilisaient en continu pour se rafraichir les jambes, par exemple. Au vu de l'arrêté sécheresse déjà en cours depuis quelques mois et des pénuries d'eau à prévoir, nous ne pouvons laisser ce genre de gaspillage se faire à nouveau.

- Voirie et chemins

M. LUCENET annonce que l'extension de la vidéoprotection a été posée en fin de semaine dernière. Pour la réparation des caméras vandalisées récemment, le devis est signé, pour 5 512,54€, à ajouter au montant total des dégradations déjà comptabilisées.

Il faudra décrocher la caméra qui est sur les anciens locaux techniques, le temps des travaux d'extension de la mairie.

Au carrefour des feux à Montmerle, le poteau piéton qui a été endommagé va être remplacé pour un montant total de 5 601,48€.

- Bâtiments

M. DEROCHE rappelle la prochaine réunion de la commission bâtiments le 6 juin à 17h30 avec l'architecte pour l'extension de la mairie.

Concernant le local des associations : deux entreprises viennent proposer un estimatif des travaux à prévoir pour son aménagement. La commission les examinera pour préparer le budget 2024.

Un devis pour la maintenance des deux frigos de la cantine a été demandé à la société DURAFROID. La maintenance annuelle est estimée à 215€.

La commande des vitres est passée pour leur remplacement à la Maison de l'Amitié.

La fermeture du local poubelle de la cantine aura lieu fin juin.

La réparation du morceau de placoplatre à la cantine est faite par la société Chambard et le résultat est satisfaisant.

M. DEROCHE va se renseigner pour un programateur sur le robinet du city stade.

La Commission Appéum a eu le flyer qui doit être distribué aux habitants et commence à faire des retours avant sa diffusion avec le Francheleins Info.

- Urbanisme et cimetière

M. ROLLET : la déclaration préalable déposée pour le parc photovoltaïque est passée devant la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 25 mai parce qu'une partie du tènement du projet est en espace boisé classé. La DP a été retirée ce jour et nous ne savons pas si elle va être reformulée pour être déposée, pour le moment.

M. ROLLET a rencontré le 25 mai, M. Benoit de Mosaïque Environnement pour la suite de la révision du PLU. La réunion publique aura lieu finalement le 4 juillet à 20h pour la présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le conseil municipal pourra débattre sur le PADD lors de sa séance du 6 juillet, qui commencera pour l'occasion à 20h. Des réunions de travail de la commission sont prévues les 10 juillet à 19h30 (zonage) et le 21 septembre à 19h30 (traduction réglementaire).

Questions diverses

- M. le Maire indique qu'une mise au point a été faite avec nos agents techniques pour améliorer l'organisation du service et l'entretien du village. Des résultats probants sont espérés et attendus.
- Une rencontre avec le Département a eu lieu récemment suite au dernier accident survenu au sud du village (Francheleins, en direction de Villeneuve). Des comptages ont été faits pour analyser la circulation et des modifications de l'annonce du virage seront sans doute préconisées. Selon les résultats constatés, il faudra peut-être envisager de reculer la limite d'agglomération pour passer cette section à 50 km/heure, avec la possibilité d'un aménagement en mode doux des abords et un aménagement de sécurité pour contraindre les automobilistes à ralentir.
- Le SMIDOM est venu à Francheleins pour distribuer les 80 composteurs commandés par les habitants. Mme JOURDAN et M. DEROCHE ont participé à la remise des composteurs et le café offert par le Sou des écoles a été bien apprécié par les participants.
- Le Rallye du cœur a lieu au château de Vataneins ce samedi 3 juin, avec la participation des associations locales.
- La nouvelle association Francheleins moto Passion propose un repas Barbecue le dimanche 25 juin.
- La classe en 1 propose une paëlla à emporter le dimanche 9 juillet.
- La classe en 2 propose un poulet/frites le dimanche 11 juin.
- Mme FANGET indique que M. Meunier (Amareins) a signalé un problème d'évacuation d'eaux usées (au nouveau lotissement du chemin de St Pierre) qui sont collectées par servitude sur son terrain. La communauté de communes a réagi très rapidement en mandatant la société Suez pour diagnostiquer le problème, qui est désormais en cours de résolution.

- Le prochain conseil municipal est prévu jeudi 6 juillet 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.

Le maire
J.M. LUX

La secrétaire
L. FANGET



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name 'L. FANGET' listed above it.